|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **fd orga soc quad (1).jpg** | **Plus de 20 000 retraités privés  de pensions en Ile de France !**  **COMMUNIQUE COMMUN**  **UCR-CGT et la Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux CGT** | **Logo UCR 2010.jpg** |

Au terme d’une vie de travail devoir attendre des mois pour toucher sa pension est insupportable et pour certains dramatique. C’est pourtant ce qui arrive à des milliers de retraité-e-s de l’Ile de France, mais aussi dans d’autres départements.

Pourquoi une telle situation ? Parce que les restrictions budgétaires et les réductions d’effectifs des caisses de Sécurité Sociale et des CARSAT rendent impossible le traitement normal des dossiers. Au point qu’en mars dernier près d’un tiers des personnels d’Ile de France se sont mis en grève à l’appel de trois syndicats, la CGT, FO et l’UNSA. Cela aurait dû alerter directions des caisses et gouvernement. Mais non, l’obsession des mesures d’austérité et de la réduction des dépenses publiques a prévalu, sans considération pour les agents et pour les retraités.

La multiplication des heures supplémentaires et le renfort d’agents d’autres départements n’ont pas permis de rattraper le retard. C’était prévisible. Aujourd’hui plus de 8000 dossiers d’ouverture de droits à la retraite sont en souffrance auxquels il faut ajouter les dossiers de pensions de réversion et de minimum vieillesse. Et sans retraite de la Sécurité sociale chacun sait qu’il n’est pas possible de faire valoir ses droits à la retraite complémentaire. On peut imaginer la détresse dans laquelle sont plongés des milliers de retraités.

L’informatisation du traitement des dossiers a servi de prétexte pour réduire les effectifs et fermer les points d’accueil, « remplacés » par des rendez-vous avec un conseiller. Mais il faut parfois attendre des mois pour obtenir un rendez-vous ! Résultat : les contrôles bloquent le traitement et les dossiers s’accumulent.

Les directions de la Sécurité sociale pas plus que le gouvernement ne peuvent feindre la surprise. En mai 2015, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, avait alerté le Premier ministre sur « l’urgence des mesures à prendre pour garantir la liquidation des pensions en retard », et avait exigé « qu’un suivi strict des dossiers soit mis en place ». Le 30 octobre 2015 un communiqué de l’UCR demandait « l’attribution effective de moyens financiers, le maintien ou la réouverture en proximité de permanences et antennes CARSAT, des créations d’emplois et des moyens matériels correspondant au fonctionnement serein de l’ensemble de ces structures. »

Ces exigences demeurent d’une brulante actualité pour résorber au plus vite le retard dans le traitement des dossiers de dizaines de milliers de retraités en Ile de France et dans le pays.

L’UCR CGT et la fédération CGT des organismes sociaux appellent leurs organisations à susciter et à soutenir l’action des agents de la Sécurité sociale et des retraité-e-s pour concrétiser ces exigences et à participer nombreux aux journées nationales d’action à l’initiative de la CGT et de l’UCR CGT les 12 et 28 septembre.

Montreuil le 10 août 2017